



B2B - colis arrivé endommagé réceptionné sans réserve

Par **got00**, le **10/05/2017** à **13:18**

BONJOUR à tous,[smile4]
En B2B, si le colis arrive endommagé avec des articles manquants ou abîmés, et que le destinataire n'a émis aucune réserve à réception, Quels sont le obligation de vendeur?
Sans réserve, aucun recours possible auprès de chronopost, mais si le client demande une ré-expédition de X article le vendeur est il obligé de le faire?
MERCI par avance pour votre aide[smile4]
Cdlt,

Par **morobar**, le **10/05/2017** à **14:40**

Bonjour,
L'absence de réserves circonstanciées à la livraison renverse le fardeau de la preuve à la charge désormais du destinataire.
Il appartient au destinataire de prouver l'existence du sinistre avant la réception.
Et encore ne peuvent être prises en compte que les avaries dites occultes, c'est à dire non visibles au cours d'un examen normal de l'emballage.
Dans la situation exposée l'acheteur n'a aucun recours et le vendeur n'est tenu à rien sauf geste commercial.
Par contre si l'expédition a fait l'objet d'une assurance complémentaire, on sort du domaine de la responsabilité pour entrer dans celui de l'assurance de choses, donc sans recherche de responsabilité.

Par **got00**, le **10/05/2017** à **15:15**

Bonjour Morobar,
Merci pour votre réponse.
Sachant que dans le cas présent, le colis est

arrivé (semble t il) éventré et à moitié rescotché par le transporteur.
Néanmoins le client n'a pas consigné de réserve sur le BL.
Connaissez vous les articles de loi cadrant ce cas?
Êtes vous juriste ou avocat?
Dans tout les cas un grand merci pour vos réponses

Par morobar, le 10/05/2017 à 16:00

[illegible]